

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

Fax : 01 40 30 94 09

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

ASSOCIATION DECOR SONORE

Villa Mais d'Ici
77 rue des Cités
93300 AUBERVILLIERS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

Fax : 01 40 30 94 09

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Association DECOR SONORE
Villa Mais d'Ici
77 rue des Cités
93300 AUBERVILLIERS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association DECOR SONORE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

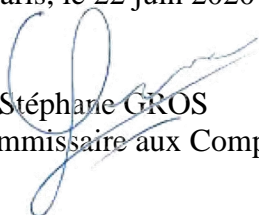
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Paris, le 22 juin 2020



Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

DECOR SONORE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 07/05/20

Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	5 933	5 933		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	33 107	33 107		
Autres	67 007	58 717	8 291	6 268
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	450		450	450
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	106 497	97 757	8 741	6 718
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 690		2 690	18 311
Autres créances	32 543		32 543	16 319
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	65 767		65 767	49 560
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	373		373	158
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	101 374		101 374	84 348
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	207 871	97 757	110 114	91 066
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				35 607
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

DECOR SONORE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 07/05/20
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	57 835	69 626
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	9 854	(11 791)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	67 688	57 835
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	7 836	
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	7 836	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	52	51
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 019	4 391
Dettes fiscales et sociales	25 438	18 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 080	1 080
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		8 737
TOTAL IV DETTES	34 589	33 232
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	110 114	91 066
(1) A plus d'un an 52 A moins d'un an 34 537		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	52	51
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 07/05/20
Tenue de compte EURO

DECOR SONORE

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	88 555	98 866
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	88 555	98 866
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	180 459	126 100
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	160	1 047
- Cotisations	50	30
- Autres produits	8	13
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	269 232	226 055
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	196	143
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	61 730	66 262
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 094	2 562
- Salaires et traitements	122 586	110 045
- Charges sociales	56 964	48 848
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 080	1 629
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	3 891	8 288
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	251 542	237 776
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 690	(11 721)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 07/05/20
Tenue de compte EURO

DECOR SONORE

	31/12/2019	31/12/2018
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	17 690	(11 721)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		70
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		70
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(70)
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	7 836	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	269 232	226 055
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	259 378	237 846
EXCEDENT OU DEFICIT	9 854	(11 791)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature	7 210	9 330
- Dons en nature		
TOTAL	7 210	9 330
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services	7 210	9 330
- Personnel bénévole		
TOTAL	7 210	9 330

ANNEXE 2019

Annexe au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 110 114 Euros et au compte de résultat présenté sous forme de liste, dégageant **un résultat bénéficiaire de 9 854 Euros**

L'exercice social a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La présente ANNEXE fait partie intégrante des comptes annuels établis au titre de l'exercice 2019.

I. REGLES ET METHODES D'EVALUATION

. Méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été observées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés sur la base de la durée normale d'utilisation :

	Mode	Durée
. Spectacles immobilisés	Dérogatoire	durée d'exploitation
. Concession et droits	Linéaire	1 ans
. Matériel de bureau et informatique	Linéaire	à 4 ans
. Matériel musical	Linéaire	à 5 ans
. Installations générales	Linéaire	à 5 ans
. Matériel de transport	Linéaire	à 5 ans
. Matériel technique	Linéaire	à 5 ans

II. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
--

- Etat de l'actif immobilisé (voir N° 2054 à 2055)

- Etat des échéances des créances et des dettes

(voir N° 2057)

Les créances et les dettes sont toutes à échéance de moins d'un an.

. Informations et commentaires sur :**. Fournisseurs, factures non parvenues**

Villa Mais d'Ici, adhésion 2019-2020	16,67
Claris, mission CAC 2019	3 540,00
	3 556,67

. Fournisseurs, charges à payer

Gestion et Cie, heures bilan 2019	1 080,00
	1 080,00

. Charges constatées d'avance

MAILJET 2020	57,24
CISION 2020	216,25
SNCF billets 2020	100,00
	373,49

. Ventilation des produits

	2019	2018
Ventes et produits divers	88 613	98 909
Production immobilisée	0	0
Reprise/provisions, transfert de charges	160	1 047
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Subventions	180 459	126 100
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	269 232	226 055

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

Fax : 01 40 30 94 09

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Association DECOR SONORE
Villa Mais d'Ici
77 rue des Cités
93300 AUBERVILLIERS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 22 juin 2020


Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes